



- 1. Programme
- 2. Séances plénières panels
- 3. Conférenciers et conférencières d'honneur



3 juin – Inscription

4 et 5 juin – Formation

6 et 7 juin – Affaires

Palais des congrès de Fredericton (PCF)

Lundi, 3 juin 2019 – Journée d'inscription

14 h 30 – 16 h 30 Marche santé à partir du PCF - départ du bureau de conférence (entrée rue

Queen)

Apportez vos souliers de marche et joignez-vous à Linda Silas, présidente, et aux

membres du conseil exécutif national – plaisir garanti!

16 h 30 – 19 h Inscription, PCF – bureau de conférence

19 h – 22 h Réception d'accueil, PCF - Pointe Sainte-Anne

Mot de bienvenue de Hassan Yussuff, président du CTC

Bar payant

Syndicat hôte: SIINB



du Nouveau-Brunswick

Mardi, 4 juin 2019 – Journée de formation 1

7 h – 8 h 30	Inscription
	À noter : si vous vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous au PCF, Pointe Sainte-Anne, pour une séance plénière.
8 h 30 – 9 h 45	 Séance plénière – Changement climatique et santé – PCF, Pointe Sainte-Anne D' Courtney Howard, Association canadienne des médecins pour l'environnement Wanda Martin, College of Nursing, Université de la Saskatchewan
9 h 45 – 10 h 15	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne
10 h 15	Ateliers
11 h 45 – 13 h 15	Temps libre pour le repas du midi (Activité Mettre fin à la violence, #nefaitpaspartiedutravail – à déterminer)
14 h 45 – 15 h	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne, hall du Crowne Plaza, rez-de- chaussée du Hilton Garden Inn
16 h 30	Fin des ateliers de formation
18 h	Soirée de plaisir – Party de cuisine à la couleur des Maritimes et visite historique de Kings Landing et souper, organisé par le SIINB (préinscription nécessaire)

	Ateliers	Salles
Atelier 1 :	Raconter nos histoires : les réalités de la violence dans nos milieux de travail	Crowne Plaza – Garrison
Atelier 2 :	Visite guidée des déterminants sociaux de la santé	
Atelier 3 :	Résilience: faire un bond vers l'avant, et non vers l'arrière!	PCF – Pointe Sainte-Anne
Atelier 4 :	Écouter, explorer, défendre les droits, discuter – Café mondial sur les facteurs sociaux influençant la santé	PCF L1 – Nashwaaksis
Atelier 5 :	Équité et inclusion au sein de nos syndicats	Hilton Garden Inn – Salle de réunion
Atelier 6 :	Climat actuel : soins de santé publics et la place qu'occupera le régime national d'assurance-médicaments	PCF L1 – Marysville B
Atelier 7 :	Regarder derrière puis aller de l'avant : célébrer les infirmières et les infirmiers au sein du mouvement syndical	PCF L1 – Barker's Point A
Atelier 8 :	Réconciliation : de la vérité à l'action	PCF L1 – Devon
Atelier 9 :	Alors, vous voulez prendre votre retraite un de ces jours? Guide pratique pour tous les infirmiers et les infirmières	Crowne Plaza – Jr. Ballroom
Atelier 10 :	Profession infirmière et trouble lié à l'usage d'une substance	CFF L1 – Marysville A
Atelier 11 :	Militantisme politique : les infirmières et les infirmiers prennent les devants	Crowne Plaza – St. John
Atelier 12 :	Reconnaître, répondre, restaurer : utiliser la conscience intuitive de son corps comme outil de communication, de résolution de problème, et pour prendre soin de soi	Crowne Plaza - Miramichi

Mercredi, 5 juin 2019 – Journée de formation 2

7 h – 8 h 30	Inscription À noter : si vous vous êtes déjà inscrit(e), rendez-vous au PCF, Pointe Sainte-Anne, pour une séance plénière.
8 h 30 – 9 h 45	 Séance plénière – Prévisions-dotation-sécurité, PCF, Pointe Sainte-Anne Linda McGillis Hall, Ph. D., Université de Toronto Prof. Walter Sermeus, Ph. D., KU Leuven Institute of Healthcare Policy Phil Ni Sheaghdha, Irish Nurses and Midwives Organisation Judith Kiejda, New South Wales Nurses and Midwives' Association – Modératrice
9 h 45 – 10 h 15	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne
10 h 15	Ateliers
11 h 45 – 13 h 15	Temps libre pour le repas du midi
14 h 45 – 15 h	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne, hall du Crowne Plaza, rez-de- chaussée du Hilton Garden Inn
16 h 30	Fin des ateliers de formation

Soirée libre

	Ateliers	Salles
Atelier 1 :	Raconter nos histoires : les réalités de la violence dans nos milieux de travail	Crowne Plaza – Garrison
Atelier 2 :	Visite guidée des déterminants sociaux de la santé	
Atelier 3 :	Résilience : faire un bond vers l'avant, et non vers l'arrière!	Crowne Plaza – Jr. Ballroom
Atelier 4 :	Écouter, explorer, défendre les droits, discuter – Café mondial sur les facteurs sociaux influençant la santé	PCF L1 – Nashwaaksis
Atelier 5 :	Équité et inclusion au sein de nos syndicats	Hilton Garden Inn – Salle de réunion
Atelier 6 :	Climat actuel : soins de santé publics et la place qu'occupera le régime national d'assurance-médicaments	PCF L1 – Marysville B
Atelier 7 :	Regarder derrière puis aller de l'avant : célébrer les infirmières et les infirmiers au sein du mouvement syndical	PCF L1 – Barker's Point A
Atelier 8 :	Réconciliation : de la vérité à l'action	PCF L1 – Devon
Atelier 9 :	Alors, vous voulez prendre votre retraite un de ces jours? Guide pratique pour tous les infirmiers et les infirmières	PCF – Pointe Sainte-Anne
Atelier 10 :	Profession infirmière et trouble lié à l'usage d'une substance	PCF L1 – Marysville A
Atelier 11 :	Militantisme politique : les infirmières et les infirmiers prennent les devants	Crowne Plaza – St. John
Atelier 12 :	Reconnaître, répondre, restaurer : utiliser la conscience intuitive de son corps comme outil de communication, de résolution de problème et pour prendre soin de soi	Crowne Plaza – Miramichi

Jeudi, 6 juin 2019 – Journée d'affaires 1

Jeddi, 6 Julii 2019 – Journee d arialies 1			
7 h – 8 h 30	Inscription Délégué(e)s votant(e)s : s'inscrire auprès de votre représentant(e) national(e). Délégué(e)s non votant(e)s : vous n'êtes pas obligé(e)s de vous inscrire.		
8 h 30 – 9 h 30	 Ouverture de la séance, PCF – Pointe Sainte-Anne Accueil autochtone Ô Canada Annonces Mot de bienvenue de la province hôte – Paula Doucet, présidente, Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick 		
	 Affaires – ordre du jour Appel nominal Adoption de l'ordre du jour Adoption des règles et des privilèges Rapport sur les pouvoirs des délégué(e)s et nomination des scrutateurs et des scrutatrices Présentations des membres du conseil exécutif national de la FCSII, du personnel et des invité(e)s 		
9 h 30 – 10 h 15	Allocution de la présidente – Linda Silas, présidente, FCSII		
10 h 15 – 10 h 45	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne		
10 h 45 – 12 h	Rapport de la présidente/Le CEN de la FCSII change la donne		
12 h – 13 h 30	Temps libre pour le repas du midi		
12 h (midi)	Heure limite pour soumettre les résolutions d'urgence		
13 h 30 – 13 h 50	Lancement du projet historique de la FCSII		
13 h 50 – 14 h 10	Lancement de la trousse sur l'équité et l'inclusion		
14 h 10 – 14 h 45	Rapport du comité du Fonds de solidarité internationale		
	 Janet Hazelton, SIINÉ; Cathryn Hoy, AIIO; Phetsile Mamba, Swaziland Nurses Association 		
14 h 45 – 15 h 15	Rapport du comité des Statuts • Debbie Forward, présidente du comité des Statuts		
15 h 15 – 15 h 30	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne		
15 h 30 – 16 h 15	Présentation des Prix 2018 et 2019 Du pain et des roses		
16 h 15	Clôture de la séance		
18 h – 18 h 30	Réception, bar payant, University of New Brunswick – Centre Currie		
18 h 30 – 1 h	Banquet de la FCSII, University of New Brunswick – Centre Currie		

Vendredi, 7 juin 2019 – Journée d'affaires 2

8 h – 8 h 30	Inscription Délégué(e)s votant(e)s : vous inscrire auprès de votre représentant(e) national(e). Délégué(e)s non votant(e)s : vous n'êtes pas obligé(e)s de vous inscrire.
8 h 30 – 8 h 45	Ouverture de la séance, PCF — Pointe Sainte-Anne • Annonces
8 h 45 – 9 h 30	Rapport de la secrétaire-trésorière – Pauline Worsfold, secrétaire-trésorière de la FCSII
9 h 30 – 10 h	Lancement de la campagne en vue de l'élection fédérale
10 h – 11 h 15	 Rapport du comité des résolutions Janet Hazelton, présidente du comité des résolutions Résolutions
11 h 15 – 11 h 30	Pause réseautage, préparation à la manifestation, atrium Pointe Sainte-Anne
11 h 30 – 13 h	Manifestation (Oui aux soins, non aux réductions), repas fourni
13 h – 14 h	Conférencier – Andrew Au – Transformation numérique pour les soins de santé au Canada et l'avenir de la médecine de précision
14 h – 15 h 10	Résolutions (suite)
15 h 10 – 15 h 30	Pause réseautage, atrium Pointe Sainte-Anne
15 h 30 – 16 h 30	 Affaires nouvelles Rapport du comité des mises en candidatures – Janet Hazelton, présidente Mot de la fin par la présidente
16 h 30	Clôture de la séance

Merci

Séance plénière : Le changement climatique et les soins infirmiers

June 4, 2019



D'e Courtney Howard est urgentologue à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, et présidente du conseil d'administration de l'Association des médecins canadiens pour l'environnement. Elle est l'auteure principale des documents d'information 2017 et 2018, rédigés à l'intention des décideurs canadiens, et portant sur le Compte à rebours santé et changement climatique du *Lancet*. Elle est aussi directrice des politiques internationales du Compte à rebours du *Lancet*.

Avec pour objectif d'améliorer la santé sur la planète, la D^{re} Howard a mené des études sur l'impact sur la santé et sur l'environnement des coupes menstruelles, ainsi que les répercussions, sur le système respiratoire et le mieux-être, de la saison dévastatrice de feux de forêts de 2014 à Yellowknife. Elle a collaboré aux études portant sur le transport actif, l'alimentation à base de plantes, l'intégration des évaluations de l'impact sur la santé aux évaluations environnementales, le prix du carbone, l'élimination graduelle du charbon, et l'impact de la fracturation hydraulique sur la santé. Elle a deux jeunes filles et adore danser.



Wanda Martin est professeure adjointe au College of Nursing de l'Université de la Saskatchewan. Ses études portent sur la sécurité alimentaire au sein des collectivités, les effets du changement climatique, et l'équité en santé. Elle examine plus particulièrement les systèmes alimentaires locaux et l'agriculture urbaine.

Séance plénière : Mieux prévoir le personnel infirmier 5 juin 2019



Linda McGillis Hall est professeure à l'École des sciences infirmières Lauwrence S. Bloomberg de l'Université de Toronto. Reconnue comme leader du secteur des soins infirmiers et des systèmes de recherche, elle est la première Canadienne à devenir membre de la American Academy of Nursing International (2007), la première à recevoir le Prix de l'Ordre du Mérite, décerné par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (2008). Elle est aussi membre de l'Académie canadienne des sciences de la santé (2010), et membre de l'Institut canadien des infirmières enseignantes (2018).

Ses études mettent l'accent sur les ressources humaines en santé, l'environnement de travail du secteur infirmier, et comment ces deux éléments affectent les résultats du personnel infirmier et des patients. Actuellement, son travail se concentre sur le lien entre la dotation en personnel infirmier et le rendement de l'hôpital, et sur l'intégration des nouvelles et nouveaux diplômés dans les milieux de pratique au Canada.



Walter Sermeus est professeur en gestion des soins de santé à la Leuven Institute for Healthcare Policy, Université catholique de Louvain, Belgique. Il est titulaire d'un doctorat en santé publique, d'une maîtrise en biostatistiques, d'une maîtrise en gestion des soins de santé, et d'un baccalauréat en sciences infirmières. Il est directeur du programme de maîtrise en politiques et gestion des soins infirmiers, et directeur du Centre collaborateur de l'OMS sur les ressources humaines, la recherche et les politiques en santé à l'Université catholique de Louvain.

Il est agrégé supérieur du Center for Health Outcomes and Policy Research de la University of Pennsylvania School, États-Unis, membre de la European Academy of Nursing Science, membre de la American Academy of Nursing, membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, membre de la Société royale de médecine du Royaume-Uni, et coordonnateur pour l'Europe du réseau EU RN4CAST (prévisions des besoins futurs en personnel infirmier pour l'Europe).



Née à Ventry, County Kerry, **Phil Ni Sheaghdha** est une conférencière irlandaise dont la langue maternelle est l'irlandais. Elle a été formée à la Jervis Street Hospital de Dublin et s'est spécialisée en soins intensifs à la Kingston Hospital de Londres. Elle a travaillé en Irlande, au Royaume-Uni, en Australie et aux États-Unis en qualité d'infirmière en soins intensifs.

Elle se joint, en 1998, à la Irish Nurses and Midwives Organisation (INMO) et y travaille à temps plein en qualité de dirigeante élue. Elle est titulaire d'une maîtrise en relations industrielles et en études syndicales (2007). Elle est nommée directrice des relations industrielles au sein de la INMO en 2008. En janvier 2018, elle est nommée secrétaire générale de la INMO.

Elle dirige l'équipe de négociation de la INMO lors des processus de négociation de conventions collectives nationales dans le secteur des services publics. Elle est membre du conseil exécutif du Irish Congress of Trade Unions (ICTU), et représente la INMO et ses membres à l'échelle nationale et internationale.



Judith Kiejda est infirmière autorisée et sage-femme. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et d'un certificat de 2^e cycle en enseignement des sciences de la santé.

Judith entre à la New South Wales Nurses and Midwifes' Assocition à titre d'organisatrice syndicale en 1994. Elle occupe plusieurs postes au sein de l'association avant d'être élue secrétaire générale adjointe en juin 2003. Elle est réélue sans opposition en 2007, 2011 et 2015.

Judith est aussi vice-présidente adjointe du Australian Council of Trade Unions (ACTU), présidente de Unions NSW, et membre des comités exécutifs des deux organisations. Judith représente aussi l'Océanie de l'Asie-Pacifique au sein du conseil exécutif et du comité mondial des femmes du Public Services International (PSI). PSI est la fédération des syndicats mondiaux du secteur public. Elle est aussi membre du comité exécutif de la Global Nurses United.

Conférenciers Andrew Au



Lorsque des entreprises comme Microsoft, FedEx, et 3M veulent accélérer leur transformation numérique, elles font appel à Andrew Au. La technologie numérique a permis aux organisations de trouver un nouvel équilibre par rapport à la façon de faire participer les clients, motiver les employés, et innover leurs produits et leurs services. C'est dans ce domaine qu'Andrew excelle. Riche de connaissances, c'est avec style qu'Andrew navigue dans le désordre engendré par l'abondance des données et des idées transformatrices. et préparent organisations à assurer leur viabilité numérique. Les participants seront inspirés et impatients d'amorcer des changements.

Forbes le qualifie « d'expert millénial ». Andrew Au est un chef d'entreprise moderne qui aide les sociétés mondiales de premier ordre à réagir à la nouvelle culture et à la nouvelle nature du travail. Grâce à son travail innovateur, il a été le plus jeune, à 22 ans, à

être admis dans la *Entrepreneurs Organization*. Andrew est parmi le peu de Canadiens à faire partie de la liste *30 under 30* de Forbes. Il a reçu plus de 35 prix nationaux et internationaux pour l'innovation en affaires et le leadership intelligent.

Andrew offre des conférences dynamiques, des ateliers interactifs, et des études adaptées à ses clients. Il s'adresse à plusieurs organisations, dont Microsoft, Avison Young, Sun Life Financial, Harley Davidson, Intuit, ainsi qu'une large gamme d'associations commerciales. Il partage ses perspectives dynamiques du leadership et des tendances dans le secteur des technologies émergentes. Il le fait dans les médias, dans des ballados et devant des auditoires du monde entier.

Andrew est cofondateur de INTERCEPT, entreprise d'expert-conseil en gestion stratégique, ayant un siège social à Toronto et à Boston. Il est aussi président de SCOPIUM AI, programme de démarrage qui permet de développer une plateforme cognitive brevetée pour le secteur de la santé, et qui met l'accent sur l'amélioration des soins aux patients, et la réduction des coûts médicaux grâce à l'intelligence artificielle.

Hassan Yussuff



Hassan Yussuff a été élu président du Congrès du travail du Canada en mai 2014, devenant ainsi la première personne de couleur à être élue à la tête du mouvement syndical canadien. Les délégués ont voté pour le changement et pour un militantisme assez puissant pour relever les défis présentés aux syndicats partout au pays.

Depuis son élection, Hassan a mené les syndicats du Canada vers plusieurs victoires importantes. C'est sous sa direction, par exemple, que le CTC a lancé une innovante campagne numérique et communautaire qui a inscrit les enjeux du mouvement syndical au cœur de la campagne électorale fédérale de 2015, et aidé à faire tomber le gouvernement conservateur.

Un meilleur Régime de pensions du Canada (RPC) était au cœur de la campagne de 2015 du CTC. Depuis près d'une décennie Hassan se passionne pour cet enjeu. Après les élections, le CTC a redoublé d'efforts dans le cadre de sa campagne pour assurer la sécurité des retraites à tous. Hassan s'est alors efforcé d'obtenir l'appui du nouveau gouvernement fédéral et des chefs des partis provinciaux et territoriaux. La campagne et le lobbying connexe ont porté fruit en novembre 2016 avec le dépôt du projet de loi C-26, qui élargit la portée du RPC pour la première fois de son histoire.

Rendre les lieux de travail et les lieux publics plus sécuritaires est une autre des principales priorités d'Hassan. Mécanicien, il a été exposé à l'amiante vers le début de sa vie active et il a appris, en tant que militant syndical, que les maladies causées par l'amiante sont la principale cause de décès attribuables au travail au Canada. En qualité de président du CTC, Hassan a mené une forte campagne pour l'interdiction complète de l'amiante. Sa campagne a été fructueuse en décembre 2016.

Hassan est connu pour son militantisme non seulement au Canada mais aussi sur la scène internationale. En 2016, il a été élu pour un deuxième mandat à la présidence de la Confédération syndicale des Amériques, qui unit 56 organisations nationales représentant plus de 60 millions de travailleuses et travailleurs dans 23 pays.

Résolu à bâtir un monde meilleur pour les générations futures, Hassan s'est engagé à lutter contre les changements climatiques et à assurer une transition juste et équitable aux travailleurs et travailleuses, ainsi qu'aux collectivités affectés par la transition à une économie verte.

Détails du congrès

Déclaration sur le harcèlement

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (FCSII) s'efforce de créer un climat de travail et d'apprentissage donnant d'égales chances à toutes les personnes. Ce climat doit être fondé sur le respect mutuel.

La FCSII ne toléra ni n'excusera aucun comportement qui risque de porter atteinte à la dignité, à l'amour propre ou à la sécurité d'une personne ou de créer un climat intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel, racial ou autre contribue à la création d'un milieu hostile et ne sera pas toléré.

Les plaintes relatives aux harcèlements portés au cours des activités organisés par la FCSII seront prisent au sérieux et feront immédiatement l'objet d'une enquête. Les sanctions imposées aux personnes reconnues fautives peuvent comprendre l'expulsion. Une enquête sur chaque incident sera effectuée de façon prompte et confidentielle et avec toute la délicatesse voulue pour la situation du plaignant ou de la plaignante.

Si vous estimez qu'il y a harcèlement à votre égard, agissez sur-le-champ de la façon suivante :

- Dans la mesure du possible, faites clairement comprendre que le comportement adopté à votre égard vous déplait. Vous pouvez le faire personnellement, soit verbalement ou par écrit, ou vous pouvez demander l'aide d'une tierce personne;
- Précisez que si le comportement en question persiste, vous prendrez d'autres mesures;
- Si le comportement importun persiste, adressez-vous à la représentante désignée. Elle enquêtera la situation à l'instant.

Vous pouvez avoir recours à l'aide de la représentante chargée des cas d'harcèlement dès le premier incident si vous ne vous sentez pas disposé à vous adresser à la personne qui vous harcèle à cause des effets que la situation a ou aura sur vous.

Vous pouvez communiquer avec les représentantes désignées par l'entremise du bureau de la conférence entre 8h00 à 17h00

Règlements parlementaires

Connaissez-vous les règlements?

Lorsque vous présidez des réunions d'affaires telles que le congrès biennal de la FCSII, suivez les règlements *Robert's Rules of Order*.

Voici une introduction à ces règlements. Cet article est un extrait du « Précis de procédure parlementaire basé sur la nouvelle version du *Robert's Rules of Order* » et de la section « Rôles et les responsabilités de la présidence », tirée du *Board of Directors' and Committees' Orientation Manual* (Manuel d'orientation à l'intention du Conseil des directeurs et des comités) du Syndicat des infirmières et des infirmiers de la Saskatchewan.

Une assemblée utilise généralement cinq étapes pour la conduite des débats : (1) une motion est faite, (2) une motion est appuyée, (3) la présidence appelle la question en la posant à l'assemblée, (4) l'assemblée débat la motion, et (5) on passe au vote.

1. Faire une motion

Une proposition demandant à l'assemblée de prendre une certaine action ou de se prononcer s'appelle une motion. Après avoir obtenu le micro, un membre introduit verbalement une motion en disant : « Je propose que... », ou cette personne propose l'adoption d'une résolution écrite.

2. Appuyer d'une motion

Ensuite, un autre membre qui appuie la motion dit : « J'appuie cette motion. » En demandant un appuyeur, on évite de perdre du temps s'il s'agit du point de vue d'un seul membre. Si personne n'appuie la motion, la question est abandonnée.

3. La présidence pose la question

Une fois la motion appuyée et considérée comme étant en bonne et due forme, la présidence pose la question à l'assemblée, apportant des précisions, s'il y a lieu. Ayant été énoncée à nouveau par la présidence, la motion est en suspens. Ceci signifie qu'elle est devant l'assemblée pour fin de considération et d'action. (Jusqu'au moment où une motion est en suspens, tous les membres peuvent suggérer des modifications, ou le proposeur peut modifier ou retirer la motion.) Une fois que la présidence a posé la question, l'assemblée commence à débattre la proposition.

4. Le débat

La plus récente question posée par la présidence est celle dont on doit traiter en premier. Le débat (qui est la discussion sur la proposition) est limité à la question en suspens immédiate et, habituellement, chaque membre a droit de parole seulement deux fois durant un débat.

Avant de débattre ou de faire une motion, un membre doit obtenir le droit de parole. Lorsque l'intervenant précédent donne le plancher (habituellement en reprenant son siège), le membre désirant prendre la parole se lève pour s'adresser à la présidence. Ce nouvel intervenant est « reconnu » par la présidence qui lui donne le droit de parole ou le déclare « irrecevable » en faveur d'un autre intervenant. Dans plusieurs cas, la première personne à se lever se voit accorder le droit de parole. Un membre qui

tente de « prendre la parole » pour une deuxième fois sur la même question est irrecevable lorsqu'un autre membre désire prendre la parole pour la première fois sur la question.

a) Modifier une motion

Une modification est apportée lorsqu'un membre est d'accord avec une partie substantielle de la motion, mais désire y apporter un changement. Une modification doit être étroitement reliée au sujet de la motion, bien qu'elle puisse être incompatible. Elle doit être énoncée clairement et dire à quelle partie de la motion elle s'applique. Une modification qui n'est pas pertinente à la motion principale est irrecevable.

Pour modifier une motion, un membre doit chercher à être reconnu par la présidence. Une fois reconnu, elle ou il déclare : « Je propose de modifier la motion en... ». Si un autre membre appuie la modification, la présidence demandera s'il y a des commentaires sur la modification.

b) Modifier la modification

Une modification peut être changée tout comme une motion peut être modifiée. La modification à la modification doit être pertinente à la motion et à la modification. La présidence peut quelquefois demander au proposeur et à l'appuyeur de la motion s'ils sont prêts à accepter la modification comme faisant partie de la motion originale. Si ces personnes sont d'accord et qu'aucun autre membre ne s'y objecte, ceci peut être fait pour sauver du temps et des efforts. La présidence doit suivre toutes les étapes jusqu'à ce que la motion principale fasse l'objet d'un vote. Aucune modification ne peut pas être apportée à la modification d'une modification. Si on arrive à ce point-là, il est préférable de faire une motion de remplacement. Le vote s'effectue en ordre renversé, c'est-à-dire, premièrement sur la modification à la modification, ensuite sur la modification, et finalement sur la motion telle que modifiée.

c) Motion de remplacement

Une motion de remplacement sert à apporter les dernières précisions. Elle peut être faite et acceptée par la présidence. Les modifications ou les motions de remplacement ne peuvent pas être acceptées si elles ne sont pas pertinentes à la motion initiale.

d) Déposer une motion

Si l'effectif n'est pas en mesure de tirer une conclusion, ou s'il est nécessaire d'étudier la question plus en profondeur, un membre fait une motion de « déposer la motion ». La personne qui a fait la motion ne peut pas le faire lorsqu'elle parle sur le sujet ou si elle a parlé sur la motion plut tôt et qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent encore parler. Ce genre de motion nécessite un appuyeur et, une fois appuyée, elle ne peut pas être débattue ou modifiée. Elle doit être immédiatement mise au vote. Si la majorité vote en faveur, la motion est déposée. « Le dépôt d'une motion » ne comporte pas de limite de temps. Une motion de déposer jusqu'à la prochaine réunion est une motion de reporter le sujet, et elle peut être débattue. Si un membre veut reporter une motion pour une période indéfinie ou si un membre désire remettre la question dans les mains d'un comité, la motion devrait être énoncée comme suit : « Je propose que la question soit renvoyée au Comité de l'éducation »

e) Question de renseignement

Les membres sont quelquefois confus quant au sujet discuté. Ils ont peut-être besoin de renseignements de la présidence ou de la personne au micro concernant la signification de la motion ou de ses effets. Dans

ce cas, ils peuvent faire une demande à la présidence. Les membres n'ont pas à attendre d'être reconnus par la présidence, ils peuvent interrompre en disant « Je me lève sur une question de renseignement ». La présidence doit reconnaître le membre en disant « Posez votre question ». La présidence tente ensuite de répondre à la question ou, si le membre désire des renseignements d'une autre personne, la présidence demandera à la personne ayant le plancher de céder le micro afin d'obtenir les renseignements. La personne détenant le micro ne peut pas être forcée à le céder, mais si elle le fait, la personne posant la question doit adresser la question de renseignement par l'entremise de la présidence, et la réponse doit aussi s'adresser à la présidence. Si la présidence décide que la question ne requiert pas une réponse immédiate, la réponse peut être fournie après que la personne au micro ait terminé.

5. Le vote

Une fois le débat terminé, la présidence demande encore une fois « Êtes-vous prêts pour la question? ». Si personne ne se rend au micro, la présidence répète la motion et passe au vote. Ceci s'effectue habituellement par un vote à mains levées. Si le résultat n'est pas clair, la présidence demandera peut-être un vote par assis et levé.

Pour être adoptée, une motion doit recevoir soit une majorité des voix (plus de la moitié des votes) ou les deux tiers des membres présents et votant sur cette motion. Conséquemment, si x nombre de membres sont inscrits pour la journée et certains membres quittent, le vote est déterminé par la majorité ou les deux tiers (selon l'exigence) des membres votants encore présents.

NOTE: Toutes les motions, discussions et débats sur les motions doivent être dirigés à la présidence. Les membres n'ont pas le droit de débattre les questions entre eux.

Le QUORUM est le nombre de membres inscrits qui ont droit de vote et qui doivent être présents pour avoir légalement le droit de transiger en ce qui a trait aux affaires de la réunion.

Selon la section 7.11 des règlements de la FCSII, le quorum pour une assemblée générale du syndicat consiste en la majorité des membres inscrits présent chaque jour de l'assemblée.

Conséquemment, si 300 membres sont inscrits à une journée quelconque, le quorum sera 151 membres. Si au moins 151 membres sont présents, les affaires de l'assemblée, y compris le vote sur des résolutions, peuvent se poursuivre.

NOTE: Quorum et le nombre de votes requis pour adopter une motion sont deux choses distinctes.

Par exemple, x nombre de membres sont inscrits une certaine journée. La majorité de ces derniers constitue un quorum pour poursuivre les affaires de la journée. De ce quorum, une majorité des deux tiers des membres présents et ayant droit de vote déterminera si une motion est adoptée ou défaite.

6. Le rôle de l'assesseur-conseil

L'assesseur-conseil est une conseillère ou un conseiller dont le rôle est purement d'être un guide et une personne-ressource pour la présidence et l'assemblée.

Les fonctions incluent : répondre aux demandes d'éclaircissements des règles soumises par la présidence ou l'assemblée; d'attirer discrètement l'attention de la présidence lorsqu'une erreur se glisse dans les règles; et d'agir à titre de spécialistes des règles afin d'aider à faciliter les affaires de l'assemblée.

Règles et privilèges

- 1. Seules les déléguées ayant le droit de vote et les membres du Conseil exécutif national ont le droit de voter. Chaque organisation membre peut exprimer tous ses votes à condition qu'au moins un(e) (1) délégué(e) ayant droit de vote soit présent(e) au congrès.
- 2. Les intervenants doivent utiliser les microphones lorsqu'ils s'adressent à la présidente.
- 3. Les intervenants doivent attendre la reconnaissance de la présidente avant de s'adresser à l'assemblé.
- **4.** Les intervenants qui s'adressent à la présidente doivent indiquer leur nom et le syndicat dont ils sont membres.
- 5. Les membres d'une organisation membre qui ne sont pas des délégués ayant le droit de vote peuvent participer à un congrès de la Fédération au nom de leur organisation respective et peuvent traiter des affaires de la Fédération, mais ils ne peuvent pas présenter de proposition ni voter.
- **6.** Le personnel d'une organisation membre peut participer à la discrétion de l'organisation membre et peut s'exprimer s'il obtient le consentement deux tiers (2/3) des délégués ayant le droit de vote.
- 7. Les motions, modifications et résolutions d'urgence doivent être présentées par écrit à la présidente.
- **8.** Le débat de toute motion à ce congrès sera limité à une (1) intervention par personne par question, à moins qu'une permission spéciale soit accordée par l'assemblé. Aucune personne ne peut s'exprimer une deuxième fois sur une même question, dans la mesure où une autre personne qui n'est pas intervenue dans cette question désire s'exprimer.
- 9. Chaque intervention doit être limitée à trois minutes.
- **10.** Une fois que le vote a commencé sur une motion, personne ne peut entrer dans la salle de réunion ni la quitter.
- 11. Les règles du congrès peuvent être suspendues par un vote du tiers (2/3) des personnes présentes.
- 12. Les règles de procédure sont les règles Robert's Rules of Order (nouvelle édition).
- 13. Il est interdit de fumer dans la salle de réunion.
- 14. Tous les téléphones cellulaires doivent être fermés pendant les séances de formation et d'affaires.
- **15.** L'utilisation de produits parfumés doit être évitée dans la salle de réunion. Use of perfumed products is to be avoided during the educational & business sessions.

Politiques du congrès

Politique visant à interdire l'usage du tabac

Conformément à la politique de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, nous sollicitons votre coopération pour assurer que la conférence soit un endroit sans fumée. Nous vous demandons de ne pas fumer dans le bureau de la conférence, dans la salle des séances plénières, dans les ateliers éducatifs et les aires communes entourant ces pièces.

Politique de recyclage

À la fin de la conférence, nous vous demandons de déposer votre insigne de délégué dans les boites désignées à cet effet qui seront placées aux sorties du salon. Aussi, nous vous demandons d'utiliser les contenants de recyclage fournis par le centre de congrès.

Parfums

Veuillez noter que certains membres sont allergiques aux substances aromatiques tels que les parfums et autres produits de toilette. Afin de tenir compte du bien-être de vos collègues, veuillez vous abstenir d'utiliser des parfums ou autres produits parfumés à la conférence.

Être vert – ce que les participant(e)s au congrès peuvent faire

- Dans la mesure du possible, choisir un hôtel respectueux de l'environnement (éco-hôtel).
- Éteindre les lumières, la télé, le ventilateur ou la chaufferette lorsque vous quittez la chambre pour la journée.
- Recycler les ordures : bouteilles, cannettes, papier, etc.
- S'inscrire en ligne.
- Apporter sa propre tasse, sa plume et son crayon.
- Faire les visites touristiques à pied ou utiliser le transport en commun.
- Recueillir les cartes professionnelles des conférenciers et leur demander de vous envoyer, par courriel, les rapports ou autres informations, plutôt qu'accumuler les documents distribués.

Consentement photos et enregistrement audio-vidéo

Certaines parties de la biennale 2019 de la FCSII seront photographiées et enregistrées et pourraient être affichées sur l'Internet. Les photos pourraient être utilisées dans les publications de la FCSII et les articles promotionnels. Votre présence au congrès biennal 2019 de la FCSII constitue un consentement à l'utilisation potentielle de votre photo ou de vos commentaires dans ces différents médias.

L'histoire du prix « Pain et roses »

Lors de l'assemblée de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers (FCSII) en 1993, les déléguées et les délégués ont approuvé une résolution « mandatant la FCSII d'établir un prix national devant être remis annuellement à un membre de la FCSII qui contribue ou a contribué activement au syndicalisme au palier provincial ou national ».

La FCSII a choisi de rendre hommage aux étoiles parmi nous. Les critères de sélection ont été élaborés et des formulaires ont été distribués demandant aux candidats et aux candidates de décrire leur expérience des activités locales, provinciales et nationales. Les mises en candidature sont reçues au bureau de la FCSII selon les dates limites établies.

Le Conseil de la FCSII n'a pas réussi à trouver un nom plus approprié pour ce prix, que celui du *Prix du pain et des roses*. « Du pain et des roses » est une vieille chanson syndicale dont la musique a été composée par Carolyn Kohisaat et les paroles par James Opperheim. Cette chanson dérive d'une chanson écrite par un écrivain italien-américain du nom de Arturo Giovannitti, intitulée « Pan-e-Rose » qui a été utilisée par l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames. « Du pain et des roses » a une longue histoire des plus prestigieuses.

En 1912, à Lawrence, Massachusetts, des travailleurs dont la majorité étaient des femmes ont fait la grève à l'usine de textiles pendant dix semaines pour améliorer leur salaires et leurs conditions de travail. Elles étaient des membres d'un organisme appelé « International Workers of the World. ».

L'inspiration pour notre prix se retrouve dans les paroles de la chanson qui rend hommage à ces femmes. Les paroles nous touchent l'esprit. Cette chanson parle du besoin de reconnaître la personne et ses réalisations, de même que la dignité de chacun et de tous les êtres humains.

« Oui, nous luttons pour du pain, mais nous luttons aussi pour des roses! »

Le dernier verset est le plus significatif de tous :

« Marchons, mes soeurs, marchons!

Des jours meilleurs suivent nos traces.

Nous entraînons la race entière dans notre apothéose.

Assez d'exploitation, dix qui peinent quand un se prélasse.

À chacun sa part de pain et de roses, de pain et de roses. »

Ayant choisi le titre, la FCSII s'apprêta de créer le Prix. Les infirmières et infirmiers du Manitoba reconnaîtront peutêtre l'art, car le Prix a été initié par un artiste du verre de Vancouver John Nutter qui a été inspiré par les fenêtres colorées de la Cathédrale Notre-Dame de St-Boniface.

Le Prix représente la façon dont nous, les femmes et les hommes, fonctionnons au sein d'un syndicat, notamment dans un cercle de collaboration et de coopération avec le respect mutuel et le respect du cheminement de la vie et des contributions de chaque personne à l'ensemble. Conséquemment, le Prix est un cercle monté sur une base en bois d'if. L'if est un symbole de l'art de guérir. Plusieurs médicaments contre le cancer sont dérivés du bois d'if. Ce bois contraste bien le lustre du Prix.

Il y a deux panneaux de verre distincts séparés par un espace d'un demi-pouce, mais qui s'entrecroisent tout de même. Un panneau porte des gerbes de blé symbolisant le pain, et l'autre des roses, une indication que nous avons besoin de ces deux éléments dans notre vie. Le lien est fait par un chevauchement égal des deux symboles.